



Conditions d'admission dans un club :

On ne fait pas acte de candidature, mais on est proposé par deux parrains rotariens, dont au moins l'un est membre du club en question. Un Rotarien est une personne exerçant (ou ayant exercé) une activité professionnelle et investie de pouvoirs de décision au sein de son activité.

Membre d'honneur : Toute personne qui s'est distinguée pour l'intérêt général peut être admise comme membre d'honneur d'un club pendant une année, renouvelable. Elle ne paye pas de cotisation mais peut assister aux réunions rotariennes.

Assiduité : Tout membre actif doit assister à au moins 50% des réunions statutaires. Il peut compenser des

absences s'il assiste à la réunion d'un autre club, à une assemblée rotarienne (Convention, assemblée ou conférence de district, Institut etc), ou à une action rotarienne. Tout responsable est tenu d'assister aux réunions qui le concernent (séminaire de formation, assemblée de district). Tout Rotarien est invité à assister régulièrement aux conventions de district ou internationales.

Elections aux responsabilités rotariennes :

Le candidat est proposé par son club suivant ses qualités et mérites; toute campagne électorale, à quelque niveau que ce soit, est proscrite. En acceptant de devenir Rotarien, on s'engage à assumer (à terme) des responsabilités au sein du club, y compris la présidence.

Visite de clubs : Tout Rotarien est encouragé à assister, notamment lorsqu'il voyage à l'étranger, à des réunions statutaires. Il trouve les coordonnées et horaires des réunions de tous les clubs du monde dans l'Official directory, annuaire que reçoivent chaque année les secrétaires de club.

Cotisation : A régler, par semestre. Il est recommandé de séparer les dépenses d'organisation du club de celles des repas. Il existe une cotisation au R.I, au district et au club.

Abonnement au magazine :

Tout Rotarien actif doit être abonné à une revue agréée par le Rotary International. *Le Rotarien* est le titre de presse francophone officiel du R.I.

Insigne : Il est obligatoire au cours des réunions et assemblées rotariennes et recommandé en tout lieu et toutes occasions.



L'Insigne est obligatoire au cours des réunions et assemblées rotariennes



Fanion : Facultatif, il identifie le club et s'échange lors d'une visite d'un autre club, en particulier à l'étranger.

Emblème et couleurs du Rotary : Les codes graphiques et de couleurs de la roue rotarienne sont définis dans le Manuel de procédure. Aucun ajout, surcharge, modification ou altération ne peuvent être appliqués. Il n'est pas permis d'utiliser l'emblème rotarien sur ses documents professionnels. La fabrication d'objets à l'image du Rotary est réservée aux sociétés agréées par le R.I, ou doit être autorisée par le gouverneur du district s'il s'agit de soutenir une action rotarienne. Un club ne peut s'exprimer au nom du R.I: il doit mentionner son nom à côté de la roue rotarienne.

Hymne du Rotary : Arrangement d'un extrait (les 2 dernières minutes) de l'Ouverture d'Egmont, opus 84 de Beethoven. Il peut être joué à l'occasion de rencontres rotariennes, en particulier internationales.

Amitié et camaraderie : Le tutoiement est d'usage, comme soutenir un membre du club lors de moments difficiles (maladie, deuil, perte d'emploi).

Apolitisme et liberté de penser : Il est recommandé de ne pas aborder en réunion des sujets de politique partisane ou de prosélytisme religieux. Ces restrictions n'empêchent pas des personnalités politiques ou religieuses d'être membres de clubs.

Les Rotariens doivent faire connaître les activités des clubs à travers les médias

Conférences dans les clubs : Facultatives, suivant les décisions des comités. Elles ont pour vocation d'agrémenter les réunions statutaires et de réfléchir sur des sujets de société.

Relations publiques : Les Rotariens doivent faire connaître les activités des clubs à travers les médias, afin de faire connaître les possibilités de service et d'encourager la venue de futurs membres.

Distinctions rotariennes : Le PHF- Paul Harris Fellow- est la distinction rotarienne la plus répandue pour honorer une personne, Rotarienne ou non, qui a agi dans l'esprit de l'intérêt général. Une contribution de 1000 dollars à la Fondation Rotary permet de décerner un PHF ou un saphir supplémentaire (jusqu'à 5 saphirs, puis ce sont des rubis, dans la limite de 3, puis des diamants...). Des citations présidentielles peuvent être décernées par le président du R.I.